

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 14 (1938-1939)
Heft: 8

Artikel: La doctrine du tir de l'artillerie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La prolongation des écoles de recrues

Personne n'a manqué d'être frappé par cette manchette des journaux qu'on put lire un beau matin de novembre: *Prolongation des écoles de recrues*. Militaires ou réformés vouent, en ces temps d'incertitude internationale, un très grand intérêt à tout ce qui touche de près ou de loin la préparation militaire. Et c'est pourquoi la décision de principe du Conseil fédéral a été abondamment commentée, même par ceux qui parlent de leur école de recrues comme d'un souvenir d'une jeunesse déjà lointaine. A ce propos, on a pu constater, non sans étonnement, que les critiques les plus vives ne portaient pas précisément des intéressés, c'est-à-dire des jeunes classes, mais de celles qui n'ont plus la douce perspective d'effectuer une école de recrues ou qui sont bien près, si ce n'est pas déjà le cas, d'avoir terminé leurs obligations militaires, question d'expérience, dira-t-on!

Cette prolongation a été jugée nécessaire par ceux qui portent la lourde responsabilité de la défense de notre pays. Il ne nous appartient donc pas d'en discuter l'opportunité. Nos dirigeants ont le devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour doter la Suisse d'un instrument de défense capable de faire respecter le territoire. Le peuple doit être derrière eux.

Les tâches multiples qui incombent à une école de recrues exigent du temps pour être accomplies d'une façon sérieuse et approfondie. Le développement des armements dans tous les pays européens nous oblige à améliorer l'instruction de nos soldats. Nous ne devons, en effet, rien négliger dans ce domaine, si nous voulons nous faire respecter par nos voisins et pouvoir défendre avec succès notre neutralité traditionnelle.

Dans les écoles de recrues des troupes combattantes, il s'agit avant tout, à côté de l'indispensable discipline à acquérir, d'amener les recrues à un degré de préparation suffisant pour pouvoir faire face aux exigences du combat moderne. En effet, plus la conduite du combat devient technique en quelque sorte, plus considérable est la sûreté que doit posséder le soldat dans le maniement des armes et des engins de guerre. Et cette sûreté ne s'acquiert que par des exercices répétés et prolongés. A cela s'ajoute le fait que le combat moderne exige aussi une étroite coopération des différentes armes, coopération qui à son tour ne peut être obtenue qu'après de nombreux exercices combinés. Pour toutes ces raisons, il s'avère indispensable de prolonger à nouveau la durée des écoles de recrues.

En ce qui concerne les écoles de sous-officiers quelque peu raccourcies lors de la dernière révision de la loi sur l'organisation militaire, le Conseil fédéral estime qu'une école de sous-officiers de trois semaines précédant immédiatement l'école de recrues sera suffisante dans la règle, mais que pour certaines armes, elle pourra être fixée à 4 ou 5 semaines. L'Assemblée fédérale en décidera, de même que pour la durée des écoles d'officiers.

Une chose frappe pourtant l'esprit dans cette nouvelle réglementation, c'est que l'on n'envisage pas fermement la prolongation des écoles de sous-officiers d'infanterie. La tâche toujours plus écrasante qui est celle du sous-officier à parements verts dans la tactique moderne nécessite, de l'avis du corps de sous-officiers lui-même, une instruction qu'il est matériellement impossible d'acquérir en trois semaines. Notre corps de sous-officiers ne manque pas d'éléments capables, ayant la volonté de donner le meilleur d'eux-mêmes. En maintes occasions, il en a fourni la preuve. Aussi, estimons-nous qu'il serait profondément regrettable de ne pas saisir la minute psychologique du moment pour instituer une école de sous-

officiers digne de ce nom, apte à former des cadres subalternes capables de remplir les tâches importantes qu'on doit nécessairement leur confier.

Toutefois, nous ne devons pas oublier que ces diverses prolongations constitueront une charge très lourde pour certains foyers et qu'il serait urgent en fin de compte, que l'on se décide une fois à étudier les possibilités de libérer le défenseur de la patrie, pendant qu'il est sous les drapeaux, des soucis que lui cause l'éventualité de perdre sa place et son travail. L'opposition très nette qu'a rencontrée en Suisse romande le projet du Conseil fédéral est certainement motivée par cet état de choses de plus en plus grave. La prolongation de la durée du service est une augmentation de charge qui doit être supportée non seulement par les travailleurs, mais aussi par les employeurs. C'est dans les moments difficiles qu'il est possible de voir si la devise « un pour tous, tous pour un » constitue une réalité profonde ou n'est qu'un ornement de discours.

La doctrine du tir de l'artillerie

La doctrine du tir de l'artillerie est la même pour toutes les unités de l'arme; ses principes fondamentaux sont les suivants:

L'arme de l'artillerie est le projectile, car en réalité, la puissance d'une artillerie déployée ne se mesure pas seulement au nombre, au calibre, à la rapidité du tir des matériels en ligne: elle dépend surtout de l'approvisionnement en munition constitué auprès de ces matériels et des conditions de leur ravitaillement.

Au moyen de ses projectiles, l'artillerie recherche la destruction: destruction brutale, soudaine, complète.

Mais lorsque les circonstances ne lui permettent pas d'entreprendre la destruction, l'artillerie s'emploie à gêner l'ennemi dans l'accomplissement de ses missions; elle s'efforce de le paralyser, au moins momentanément, en le menaçant de la destruction. L'action correspondante porte généralement le nom de neutralisation.

Pour être efficace, le tir de l'artillerie doit être ajusté et l'ajustage du tir s'obtient par la préparation et le réglage. Dans la préparation, l'artilleur s'efforce d'éliminer les erreurs a priori; dans le réglage, l'artilleur constate les erreurs et les corrige par approximations successives. La préparation et le réglage se complètent: en principe, un tir est préparé comme s'il ne devait pas être réglé, il est ensuite réglé comme s'il n'avait pas été préparé.

Mais, parfois, il faut tirer sans préparation; parfois, il faut tirer sans réglage; parfois, il faut se contenter de préparations sommaires et de réglages incomplets.

Pour être efficace, le tir de l'artillerie doit être déclenché au moment opportun, il doit utiliser les projectiles, les amorçages, les charges appropriés à la nature et à la situation de l'objectif et être dense. L'artilleur coiffe l'objectif avec une gerbe de trajectoires, plus ou moins fournie suivant la nature de cet objectif et suivant l'effet recherché.

La probabilité heureuse du coup isolé est en effet pratiquement nulle; celle du tir peu nourri est faible. Même ajusté, le tir reste l'esclave de la dispersion.

Enfin, pour être efficace, le tir de l'artillerie doit encore être conduit rapidement. Au point de vue moral, les pertes que le tir inflige à l'ennemi lui sont plus sensibles lorsqu'elles le surprennent et se produisent dans un court délai. Le temps peut d'ailleurs permettre à l'objectif animé de se soustraire aux effets matériels du projectile, soit en s'abritant, soit en se déplaçant.

Toute lenteur dans l'exécution du tir diminue le rendement des organes d'observation.

Le temps modifie certaines des conditions du tir et en rend le point moyen capricieux, de même qu'il contrarie le réglage.

L'artilleur réalisera donc toutes les économies de temps compatibles avec un service correct et la conservation de ses bouches à feu.

Dans la règle, le tir de l'artillerie devant être à la fois dense et rapide, aura les meilleures chances d'efficacité si l'on y fait participer un grand nombre de matériels.

Au lieu d'attaquer simultanément plusieurs objectifs avec plusieurs batteries, il vaut mieux, au point de vue du rendement et si d'autres considérations ne s'y opposent pas, attaquer successivement les divers objectifs avec l'ensemble des batteries.

La concentration des feux d'artillerie est donc recherchée en principe. Le chef qui l'organise tient compte du degré d'aptitude au changement d'objectif des matériels qu'il actionne; il règle la consommation d'après le résultat cherché, indépendamment du nombre des canons mis en jeu. La concentration, qui est un moyen d'économiser le temps, ne doit pas conduire au gaspillage de la munition.

L'observation rend à l'artillerie les services les plus précieux, elle surveille et renseigne. Elle permet le réglage et le contrôle du tir; elle complète ou corrige ainsi la préparation. L'artilleur ne fait jamais trop d'efforts pour observer. Mais il n'y réussit pas toujours. En effet:

les observatoires terrestres sont parfois malaisés à découvrir, à relier aux batteries; ils peuvent faire défaut;

l'observation aérienne n'est pas assurée en toutes circonstances;

l'observation, difficile de nuit, devient impraticable par temps de brume, ou au cours d'une action d'artillerie intense.

En pareil cas, la consommation de munition augmente; le rendement de l'artillerie devient plus aléatoire. Privé d'observation, le tir est désavantagé; en règle générale, il n'est pas empêché. Sauf dans des cas exceptionnels, l'observation n'est pas indispensable au tir de l'artillerie et le manque d'observation ne justifie pas l'inaction de cette arme.

(A suivre.)

Un tableau suggestif

	Exportations d'armes, munitions et matériels de guerre ¹⁾ (en millions d'anciens dollars or)	Nombre indices	Exportations générales	Nombre indices
1929	71,2	100,0	33,024	100,0
1930	61,3	86,1	26,483	80,2
1931	40,5	56,9	18,909	57,3
1932	37,7	52,9	12,885	39,0
1933	40,7	57,2	11,713	35,5
1934	43,7	61,4	11,311	34,3
1935	43,0	60,4	11,554	35,0
1936	50,1	70,4	11,948	36,1
1937	61,8 ²⁾	86,8	14,712 ²⁾	44,5

¹⁾ Non compris les exportations des navires de guerre.

²⁾ Chiffres approximatifs comprenant les estimations pour les pays pour lesquels on ne possède pas de renseignements.

Il ressort clairement de ce tableau que la crise économique générale qui sévit depuis 1929 a affecté dans une mesure beaucoup moins sensible les exportations d'armes, munitions et matériels de guerre que les exportations de marchandises en général. Il va sans dire toutefois que ces données ne suffisent pas à elles seules pour mesurer l'importance du réarmement qui s'opère depuis un certain nombre d'années. Il faudrait connaître également les fluctuations de la production des armes et munitions. Néanmoins, l'on peut déjà se faire une idée approximative sur l'accroissement progressif des mesures de défense nationale et sur les charges de plus en plus lourdes qu'elles font peser sur les peuples. On n'en saurait tirer d'autres conclusions que le monde marche à la ruine ou à la guerre!

„Gli svizzeri non sono stati vinti . . .“

Ogni stadio della evoluzione umana ha sempre prodotto il suo male ed il suo bene: L'idealistico nomadismo, la verilità della cavalleria, sorgeva dalle fosche violenze, dalle atrocità spaventose che caratterizzavano il medio evo. Le intolleranze religiose politiche, i feudalesimi diedero vita alle numerose leggendarie avventure di oltre oceano. La spietata ferocia contro ribelli di giong, di ingiustizie e prepotenze determinò il tragico destino di una gioventù ardente, travolta dal fascino irresistibile dei campi di battaglie combattute per l'indipendenza, per la libertà collettiva, per il sacro inalienabile diritto dei popoli di appartenersi, di governarsi essi stessi secondo determinate autorità di ragione. Solo coloro che non vollero dare alla storia la giusta meditazione possono irrimediabilmente condannare quei conflitti. Non è questo un intento di far l'apologia della guerra, ma a secoli di distanza ci si può chiedere quale sarebbe, oggi, lo stato del mondo se non si fosse gettato sulla bilancia il peso di una spada.

Infatti che sarebbe della nostra Patria se non fossero avvenute le glorie di Morgarten, Giornico, Sempach, Laupen? Non è possibile negare che dai campi delle lotte elvetiche nacque quest'oasi di pace di tranquillità di eguaglianza e di lavoro che oggi più che mai prova che ancora esiste al mondo un popolo di un senso morale altissimo, di una sana concezione del diritto umano.

Il Signor Prof. Gagliardi dell'università di Zurigo dedica un articolo alle grandi campagne degli eserciti svizzeri. Il «Soldato Svizzero» ne raccoglie la parola perché sappia essere emule dei padri se un brutto giorno le sacre frontiere nostre che da secoli segnano il confine inviolato ed inviolabile di libertà invidiate venissero minacciate.

Già la battaglia di Sempach (1386) aveva in certo senso procurato agli Svizzeri una gloria militare internazionale. Una cronaca magonze del tempo li chiama «Bestiales homines» e «maledicta gens»; la morte del duca Leopoldo III d'Austria aveva destato un largo senso di compianto, anzi di spavento.

L'eroico combattimento (1444) di Sant' Jacopo sulla Birs, presso Basilea, aumentò ancora quella gloria. Non per caso Enea Silvio Piccolomini, il futuro papa, disse queste belle parole: «Gli Svizzeri non sono stati vinti, ma, stanchi di vincere, sono caduti fra le gigantesche schiere dei nemici.» Il Delfino di Francia, il futuro Luigi XI, concluse pace con loro; tanta prodezza di fronte alla morte gli aveva fatto un'impressione indelebile; tanto che, da quando cominciò a regnare, mirò ostinatamente a guadagnarsi il loro appoggio. Il più ostinante successo che ottenne, ossia la sconfitta di Carlo il Temerario Re di Borgogna, non si può neanche immaginare senza l'aiuto degli Svizzeri.

Siccome, con la scomparsa del più temuto principe dell'Europa d'allora, scomparve anche il sistema politico ch'egli incorporava, le conseguenze delle battaglie di Grandson, Morat e Nancy furono d'una portata addirittura inestimabile. Ne derivò fra altro una rivalità tra la Francia e gli Asburgo, che doveva durare fin quasi alla Rivoluzione francese.

Siccome, al principio del Cinquecento, gli Stati europei combattevano con eserciti di forza sempre variabile, sorse una vera gara per procurarsi soldati svizzeri. L'Imperatore, Luigi XI, l'Arciduca Massimiliano d'Austria, suo cugino Sigismondo del Tirolo, il Papa, Mattia Corvino d'Ungheria, i signori di Lorena, di Milano, della Savoia, i reggenti della Franca Contea e delle